072-217201342-20240111-20240111\_D0003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

#### Séance du jeudi 11 janvier 2024

Nombre de membres :				
En exercice	14			
Présents	9			
Votants	9			
Pouvoirs	0			

Date de convocation : 5 janvier 2024 Date d'affichage : 5 janvier 2024

Le onze janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Monique GAULTIER; Dominique MANCEAU; Loïc GUILLOT; Françoise WEINEL; Éric DEBEFFE; Laurent MALEVAL; Florence DEBRUYNE; Aurélien HERISSON; Laetitia MOREAU

<u>Absents excusés</u>: Sébastien BOUZINARD; Alain RESPLANDY-BERNARD; Benoît COUTANT; Virginie MOREAU; Mathieu GAULTIER

#### Pouvoirs:

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

#### Délibération n°20240111 D0003

Objet : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire (selon l'importance démographique de la commune) :

Population (habitants) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

#### Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	070 047004949 00040444 00040444 D0009 DE					
Moins de 500	072-217201342-20240111-20240111_D0003-DE					
De 500 à 999	Accusé certifié exécutoire 10.7% Réception par le préfet : 12/01/2024					
De 1 000 à 3 499	Reception par le préfet : 12/01/2024 19,8					
De 3 500 à 9 99922						
De 10 000 à 19 999 27,5						
De 20 000 à 49 999 33						
De 50 000 à 99 999 44						
De 100 000 à 200 000 66						
Plus do 200 000						

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, Pour Extrait Certifié Conforme Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **12/01/2024** Publication par voie électronique le **12/01/2024** 

Market State of State

Le Maire,

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance

Dominique MANCEAU

072-217201342-20240111-20240111\_D0003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

### Annexe à la délibération

# Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
Maire	Monique GAULTIER	40.3%	X	1 656,54€
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Dominique MANCEAU	10.7%	X	439,83
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Loïc GUILLOT	10.7%	X	439,83
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Aurélien HERISSON	10.7%	Х	439,83
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Laetitia MOREAU	5.35%	Х	219.42€
conseiller	Eric DEBEFFE	5.35%	Х	219.42€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20240111-20240111\_D0003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024